

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 724 RELATIF À LA CITATION
DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE DU
SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE À TITRE
D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

CONSIDÉRANT que l'article 127 alinéa 1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) prévoit qu'une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son Comité consultatif d'urbanisme, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe désire citer à titre d'« immeuble patrimonial » la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe, sise aux 650-660, rue Girouard Est / 1090, avenue Pratte (lots 6 376 486 et 6 396 188) et au 700, rue Girouard Est (cour avant située sur une partie du lot 6 376 485);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil municipal estiment que la conservation de la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe est d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue a été construite de 1927 à 1929, conformément aux plans de monsieur René Richer, architecte maskoutain (1887-1963);

CONSIDÉRANT que cette chapelle de collège classique témoigne de l'importance du Séminaire de Saint-Hyacinthe dans les sphères de l'éducation et de la religion pour Saint-Hyacinthe et la région maskoutaine;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale unique au Québec, laquelle est caractérisée par ses prouesses techniques et matérielles, en alliant savoir-faire dans son style néogothique et modernité pour sa structure;

CONSIDÉRANT que le bâtiment présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur artistique, le décor intérieur étant orné de plusieurs œuvres d'art, de pièces de mobilier et de vitraux réalisés par des artistes de talent, qui forment un ensemble d'une grande cohérence;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de citation permet de maintenir le caractère particulier de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 mars 2023, a recommandé la citation « immeuble patrimonial » de cette chapelle;

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 22 janvier 2024 par le Conseil municipal, un avis de motion du présent règlement a été donné et un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT qu'un avis spécial écrit a été transmis à chaque propriétaire de l'immeuble patrimonial, accompagné d'une copie certifiée conforme de l'avis de motion, en date du 24 janvier 2024, conformément à l'article 129 de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. La Ville de Saint-Hyacinthe cite à titre d'« immeuble patrimonial » la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe sise aux 650-660, rue Girouard Est / 1090, avenue Pratte (lots 6 376 486 et 6 396 188) et au 700, rue Girouard Est (cour avant située sur une partie du lot 6 376 485).
3. La Ville cite la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe en raison des motifs suivants :

La valeur historique :

La chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Cette chapelle de collège classique érigée en 1927-1929 remplace une première chapelle édifiée en 1884-1886 ne répondant plus aux besoins de l'époque. Par sa monumentalité et ses dimensions imposantes, elle témoigne de l'importance de l'institution dans les sphères de l'éducation et de la religion pour Saint-Hyacinthe et la région maskoutaine. Fondé par le curé Antoine Girouard (1762-1832) en 1811, le Collège de Saint-Hyacinthe, devenu ensuite un Séminaire, est l'un des premiers établissements d'enseignement offrant le cours classique au Québec. Il a été pendant longtemps l'un des principaux foyers de la vie religieuse et intellectuelle de la province. La chapelle Saint-Antoine-de-Padoue rappelle donc le rôle joué par le Séminaire dans l'histoire de Saint-Hyacinthe et du Québec.

La valeur patrimoniale :

La chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. La chapelle est marquée par l'architecture néogothique et s'inspire directement de la cathédrale d'Amiens en France. La chapelle reproduit, à échelle réduite, l'intérieur de ce chef-d'œuvre médiéval par sa voûte nervurée qui repose sur une rangée de fines colonnes séparant la nef des bas-côtés. Les fenêtres hautes en arc en ogive, le triforium aveugle, ainsi que les chapiteaux et moulures en pierre artificielle rappellent toute la symbolique de l'art gothique dans la chrétienté. Par ses prouesses techniques et matérielles, en alliant savoir-faire dans son style néogothique et modernité pour sa structure, cette œuvre est parfaitement en lien avec la formation de l'École des Beaux-Arts offerte aux architectes à cette époque. La chapelle Saint-Antoine-de-Padoue est également liée à l'architecte René Richer (1887-1963) qui a conçu dans les moindres détails tous ses aspects constructifs. Ce prolifique architecte maskoutain a dessiné de nombreux édifices religieux, institutionnels et commerciaux de Saint-Hyacinthe entre 1920 et 1950, mettant ainsi son talent au service de la collectivité tout en marquant de façon indélébile le paysage bâti de la région. La chapelle Saint-Antoine-de-Padoue constitue l'une de ses œuvres maîtresses. Ses qualités en font une des grandes chapelles du Québec dont il existe peu d'exemples comparables.

La valeur artistique :

La chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe présente un intérêt patrimonial pour sa valeur artistique. Le décor intérieur est orné de plusieurs œuvres d'art, de pièces de mobilier et de vitraux réalisés par des artistes de talent, qui forment un ensemble d'une grande cohérence. D'abord, la sculpture sur bois occupe une place de choix avec diverses œuvres des sculpteurs Pierre Valentin, Elzéar Soucy (1876-1970) et Olindo Gratton (1855-1941) qui agrémentent le maître-autel, la chaire et les autres meubles liturgiques de statues, d'ornements et de haut-relief. À cela s'ajoutent l'orgue Casavant et d'autres pièces de mobilier réalisées par la compagnie Paquet & Godbout, par l'abbé Raoul Martin (1898-1981) et par la Maison Casavant & Frères, conformément aux plans de l'architecte René Richer. La chapelle compte également plusieurs vitraux de grande valeur réalisés par les ateliers de Guido Nincheri (1885-1973) et de José Osterrath (1933-2010) qui décorent les fenêtres hautes du chœur et de la nef ainsi que les rosaces du transept. Enfin, quelques pièces importées d'Europe et d'Asie, rapportées lors de voyages d'ecclésiastiques, tels le grand crucifix reliquaire, le chemin de croix et des statues, complètent le décor tout en se mariant à l'architecture néogothique. Cette ornementation d'une grande richesse artistique confère au lieu beaucoup de prestance.

4. Les éléments caractéristiques clés de la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe liés à sa valeur historique, architecturale et artistique comprennent, notamment :
- son plan en forme de croix latine et au chevet arrondi doté d'un toit plat ainsi que ses bas-côtés et sa sacristie, de hauteur plus faible, dotés de toitures à faible pente recouvertes de cuivre à baguettes;
 - sa façade principale en pierre de taille lisse dotée d'un portail monumental en saillie dont l'embrasure en ogive est ornée de colonnettes et de voussures moulurées. Cette façade est également ornée de contreforts, d'une rangée de cinq baies, de bas-reliefs sculptés et d'un gable triangulaire situé au sommet qui encadre une grande rosace;
 - ses autres façades extérieures, plus sobres, revêtues de pierre de taille à bossages et rythmées par des contreforts et de grandes fenêtres en ogive éclairant le haut de la nef et du chœur ainsi que les bas-côtés. Le sommet des murs est doté d'un parapet sculpté;
 - son volume intérieur avec la nef centrale, le transept et le chœur en hémicycle dont la hauteur est accentuée par l'élan vertical des colonnes à faisceaux qui viennent supporter la voûte nervurée éclairée par les fenêtres hautes, les bas-côtés abritant des chapelles latérales ainsi que le jubé principal de l'orgue surmontant le petit « Jubé des Sœurs de Sainte-Marthe »;
 - son décor de style néogothique caractérisé par l'emploi généralisé de l'arc brisé que l'on retrouve dans la voûte, les arcades qui ceignent le lieu de culte, le triforium aveugle et les ouvertures, ainsi que par des ornements typiques de l'art gothique tels des chapiteaux, des colonnettes, des moulures et des bas-reliefs. L'ensemble est formé de pierre artificielle moulée qui imite parfaitement la pierre taillée et sculptée et qui recouvre une structure en acier à l'épreuve du feu;
 - ses boiseries décoratives de style néogothique, dont le maître-autel exécuté par la Maison Casavant & Frères, conformément aux plans de René Richer et orné d'un haut-relief du sculpteur Olindo Gratton représentant la Dernière Cène et des statues du sculpteur Elzéar Soucy, la chaire, l'ange à la trompette ornant l'abat-voix du sculpteur Pierre Valentin, les deux autels latéraux dédiés à la sainte Vierge et à saint Joseph réalisés par la Maison Casavant & Frères et prenant place au fond des bras du transept avec quatre statues en bois placées dans des niches représentant saint Ignace de Loyola, saint François d'Assise, saint Dominique et saint Benoît, toutes sculptées par Elzéar Soucy;
 - ses autres pièces du mobilier liturgique en bois sculpté, dont la balustrade, les stalles du chœur, les confessionnaux de style néogothique et les bancs de la nef fabriqués par la compagnie Paquet & Godbout, les bénitiers, les chandeliers et la banquettes du chœur réalisés par l'abbé Raoul Martin, les autels latéraux dédiés à saint Prosper et saint Louis-de-Gonzague et les confessionnaux de style néoclassique récupérés de la chapelle précédente, les meubles de rangement en bois se trouvant dans la sacristie;
 - ses vitraux, dont les sept grandes verrières du chœur représentant la vie de saint Antoine de Padoue créées par le maître verrier Guido Nincheri ainsi que les rosaces du transept dédiées à Marie et à Joseph réalisées par le maître verrier José Osterrath;
 - son chemin de croix formé de moulages de plâtre importés d'Italie dont les encadrements en bois sont l'œuvre de l'abbé Raoul Martin;

- son grand crucifix reliquaire provenant de la terre sainte et ornementé par la Maison Casavant & Frères;
- son orgue Casavant (Opus 1313, 1929) comptant quatre buffets, 45 jeux, 48 rangs et 3 109 tuyaux, quatre claviers et un pédalier radiant.

Une *description visuelle des éléments architecturaux extérieurs et artistiques intérieurs* est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe I ».

5. Tant que la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue du Séminaire de Saint-Hyacinthe demeure immeuble patrimonial cité, ses propriétaires doivent la conserver en bon état.
6. La conservation de l'immeuble cité doit se faire selon les règles suivantes :

A. RÉNOVATION DU BÂTIMENT À CARACTÈRE PATRIMONIAL

a) Objectifs :

Préserver l'intégrité architecturale et artistique de l'immeuble.

Préserver le caractère d'origine des principales composantes architecturales et artistiques de l'immeuble ou tendre à s'en rapprocher là où des modifications ont été apportées ou lorsque des dommages apparaissent.

b) Critères d'analyse :

Pour assurer la conservation de l'immeuble, ne sont autorisés que les travaux de rénovation qui favorisent l'intégrité des composantes architecturales et artistiques extérieures et intérieures de l'immeuble.

Pour assurer l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus, les critères suivants sont utilisés :

- la nature, la modulation, la texture et la couleur des matériaux de revêtement des murs extérieurs et des ornements, dont la maçonnerie en pierre de taille lisse pour la façade principale et en pierre de taille à bossages pour les autres façades, sont préservés ou rétablis;
- l'emplacement, la forme, les dimensions, les matériaux, les couleurs et l'apparence des portes, ainsi que des ouvertures, incluant les moulures de bois et les vitraux qui les ornent, sont préservés ou rétablis;
- le plan de la chapelle en forme de croix latine avec chevet arrondi est préservé ou rétabli;
- le toit plat de la chapelle, ainsi que les toitures à faible pente, recouvertes de cuivre à baguettes pour les bas-côtés et la sacristie, sont préservés ou rétablis;
- les composantes de la façade principale en pierre de taille lisse dotée d'un portail monumental en saillie dont l'embrasure en ogive est ornée de colonnettes et de voussures moulurées et également ornée de contreforts, d'une rangée de cinq baies, de bas-reliefs sculptés et d'un gable triangulaire situé au sommet qui encadre une grande rose, sont préservés ou rétablis;
- les composantes des autres façades revêtues de pierre de taille à bossages et rythmées par des contreforts et des roses, de grandes fenêtres en ogive éclairant le haut de la nef et du chœur, ainsi que les bas-côtés et dont le sommet des murs est doté d'un parapet sculpté, sont préservés ou rétablis;

- le volume intérieur de la chapelle composés d'une voûte nervurée supportée par des colonnes à faisceaux, d'une nef centrale, d'un transept et d'un chœur en hémicycle, ainsi que des bas-côtés composés de chapelles latérales et le jubé principal ainsi que le petit jubé, sont préservés ou rétablis;
- les composantes du décor intérieur de style néogothique caractérisé par l'emploi généralisé de l'arc brisé que l'on retrouve dans la voûte, les arcades qui ceinturent le lieu de culte, le triforium aveugle et les ouvertures, ainsi que par des ornements typiques de l'art gothique tels des chapiteaux, des colonnettes, des moulures et des frises, sont préservés ou rétablis;
- l'ensemble intérieur, formé de pierre artificielle moulée qui imite parfaitement la pierre taillée et sculptée et qui recouvre une structure en acier à l'épreuve du feu, est préservé ou rétabli;
- les boiseries décoratives de style néogothique, dont le maître-autel, ainsi que son haut relief représentant la Dernière Cène, la chaire, l'ange à la trompette ornant l'abat-voix du sculpteur, sont préservés ou rétablis;
- les quatre autels latéraux des transepts sont préservés ou rétablis;
- les autels des chapelles rayonnantes sont préservés ou rétablis;
- les confessionnaux sont préservés ou rétablis;
- le grand crucifix reliquaire est préservé ou rétabli;
- l'orgue Casavant est préservé ou rétabli;
- la mise aux normes de l'immeuble, en vertu des codes et des règlements en vigueur et son adaptation à une fonction nouvelle, le cas échéant, doivent viser le maintien de l'intégrité des caractéristiques architecturales et artistiques d'origine et doivent s'exprimer par un souci optimal de conservation;
- les éléments discordants visibles sur les façades et les toitures de l'immeuble, de même qu'à l'intérieur de l'immeuble et plus particulièrement dans la nef, les bas-côtés, le chœur et le jubé de l'orgue, tels les conduits électriques, les unités de climatisation, les cabanons de ventilation, les antennes de télécommunications et les supports permanents d'affichage, sont interdits, supprimés ou camouflés de façon à mieux les intégrer à l'architecture de l'immeuble cité.

B. MODIFICATION À LA VOLUMÉTRIE DE L'IMMEUBLE

a) Objectif :

Harmoniser toute modification à la volumétrie de l'immeuble cité à ses caractéristiques formelles en vue d'assurer l'intégrité et la cohérence de sa forme architecturale d'origine ou favoriser l'intégration harmonieuse de tout volume d'architecture selon les critères d'insertion reconnus.

b) Critères d'analyse :

Pour assurer l'atteinte de l'objectif mentionné ci-dessus, les critères suivants sont utilisés :

- le volume de l'immeuble ne peut être modifié sauf pour être ramené à un état antérieur, pour permettre la réalisation d'un projet particulier d'agrandissement pour un usage institutionnel ou pour favoriser l'accessibilité à l'immeuble;

- tout ajout au volume de l'immeuble ne doit pas obstruer la vue d'éléments participant à la composition architecturale et stylistique de l'immeuble.

C. AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

a) Objectif :

Favoriser la mise en valeur de l'immeuble cité et sa fréquentation, grâce à des aménagements extérieurs adéquats.

b) Critères d'analyse :

Pour assurer l'atteinte de l'objectif mentionné ci-dessus, les critères suivants sont utilisés :

- l'aménagement de la cour avant (correspondant au lot 6 376 485 du Cadastre du Québec), caractérisé par un parterre gazonné, une allée centrale comportant des arbustes ainsi que des arbres, doit être préservé ou rétabli;
- la construction d'un bâtiment accessoire de grande dimension est interdite;
- les aménagements paysagers, y compris par exemple les plantations et l'installation de bancs publics et de supports à vélos, sont autorisés sur le site. Ces aménagements contribuent à mettre l'immeuble en valeur sans nuire à sa lecture architecturale.

D. ENSEIGNES

a) Objectif :

Les enseignes contribuent à la mise en valeur de l'immeuble patrimonial.

b) Critères d'analyse :

Pour assurer l'atteinte de l'objectif mentionné ci-dessus, les critères suivants sont utilisés :

- les enseignes identifiant l'immeuble sont de forme, de matériaux, de graphisme et de couleurs uniformes et compatibles avec le caractère de l'immeuble;
- les enseignes d'autres types que le type autorisé sont interdites, sauf dans le cas d'affichage temporaire dans le cadre d'un événement public autorisé par le Conseil municipal;
- les enseignes sont installées de façon à ne pas endommager le bâtiment ni nuire à sa lecture architecturale.

7. Tous travaux à être exécutés à la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue, incluant la cour avant, doivent faire l'objet de l'obtention préalable d'un permis délivré par le Service de l'urbanisme et de l'environnement. L'obtention de ce permis est conditionnelle au respect des critères énumérés à l'article 6 du présent règlement. Les travaux doivent également faire l'objet de l'approbation du Conseil municipal suivant l'obtention d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à cet effet.
8. Nul ne peut, sans l'autorisation du Conseil, démolir tout ou partie de l'immeuble cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

9. Le présent règlement entre en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité, conformément à l'article 134 (2) de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 2 avril 2024.

Le Maire,

André Beauregard

La Greffière,

Crystal Poirier

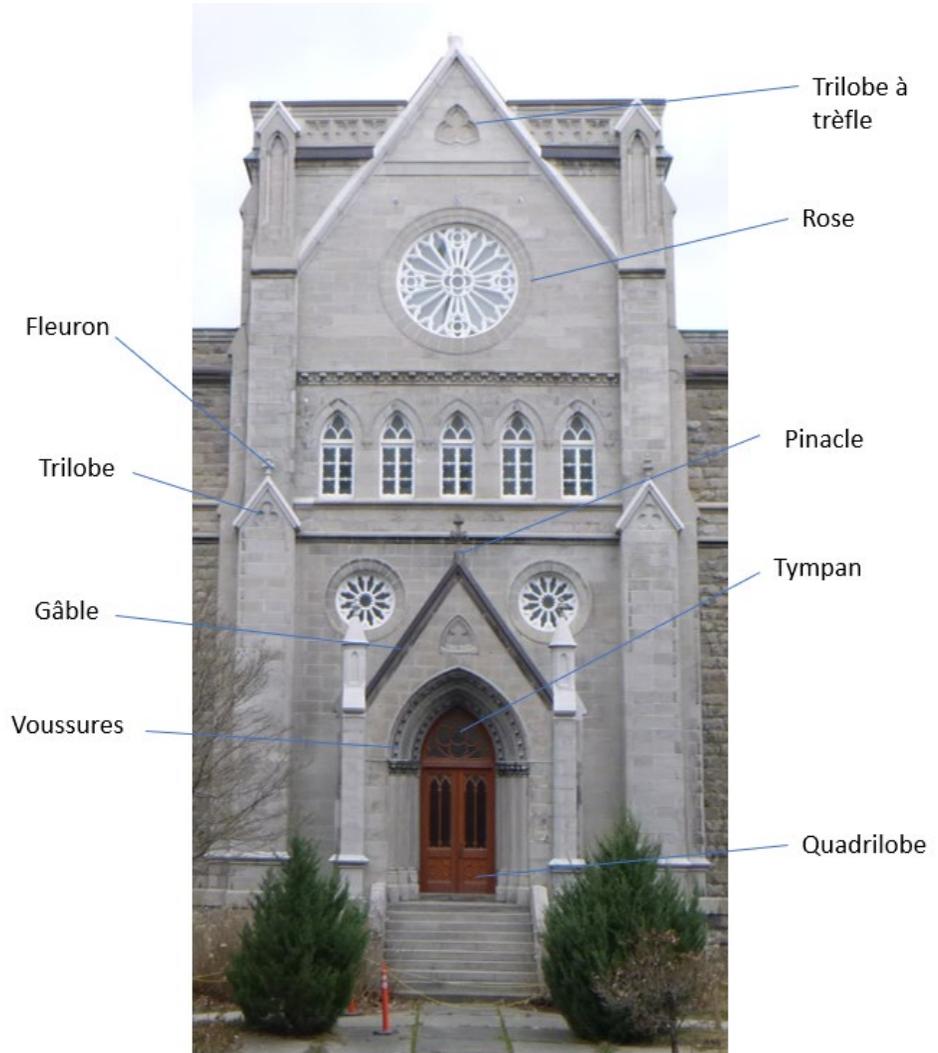
ANNEXE I

DESCRIPTION VISUELLE DES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX EXTÉRIEURS ET ARTISTIQUES INTÉRIEURS

Éléments architecturaux extérieurs

Façade principale

La façade principale en pierre lisse dotée d'un portail monumental en saillie dont l'embrassade en ogive est ornée de colonnettes et de voussures moulurées. Cette façade est également ornée de contreforts, d'une rangée de cinq baies, de bas-reliefs sculptés et d'un galbe triangulaire au sommet qui encadre une grande rose dont l'ossature est en bois blanc.



Façades latérales et arrières

Les façades latérales et arrières extérieures sont plus sobres, revêtues de pierre de taille à bossages et rythmées par des contreforts et de grandes fenêtres en ogive éclairant le haut de la nef et du chœur, ainsi que les bas-côtés. Le sommet des murs est doté d'un parapet sculpté.



Plan en croix latine

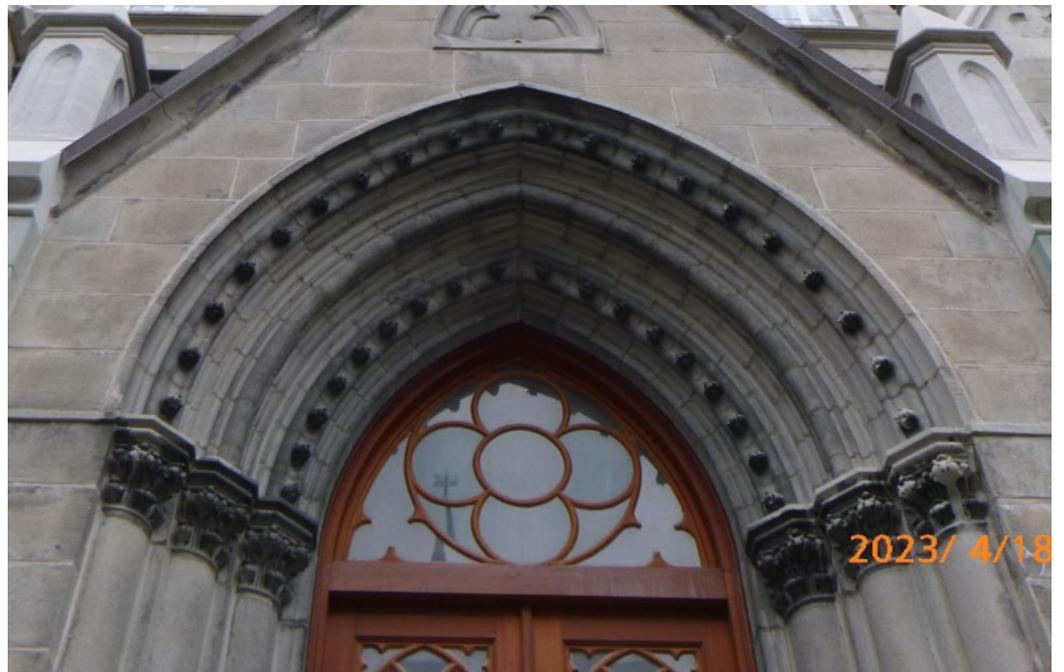
La chapelle possède un plan en forme de croix latine, avec chevet arrondi, dotée d'un toit plat. Les bas-côtés et la sacristie sont dotés de toitures à faibles pentes de cuivre à baguettes.



Tympan et voussures

Le tympan se situe au-dessus d'une porte, entre le linteau et la voussure.

La voussure est un arc encadrant le haut d'un portail ou d'une fenêtre. La voussure peut être sculptée ou ornementée. Il peut y avoir plusieurs voussures comme dans ce cas-ci.



Éléments artistiques intérieurs

Autels latéraux en bois

Autel latéral en bois dédié à la sainte Vierge, prenant place au fond des bras du transept, avec deux statues de bois représentant saint Ignace de Loyola et saint François d'Assise. Un second autel latéral en bois prend place dans le fond de l'autre transept et est dédié à saint Joseph. Les deux statues de bois représentent saint Dominique et saint Benoît.

Les autels sont l'œuvre de la Maison Casavant & Frères et les statues ont été sculptées par Elzéar Soucy.



Autels latéraux

Les transepts ont chacun un autre autel situé face au chœur. Le premier est dédié à saint Prosper et le second, à saint Louis-de-Gonzague.



Balustrade

Balustrade de bois à motif quadrilobé séparant la nef du chœur. Les anges ont été sculptés par l'abbé Raoul Martin.



Boiseries décoratives

Boiseries décoratives de style néogothique séparant le chœur et le déambulatoire.



Buffet de l'orgue

Vue sur le buffet de l'orgue Casavant (Opus 1313, 1929) comptant quatre buffets, 45 jeux, 48 rangs et 3 109 tuyaux, quatre claviers et un pédalier radiant, ainsi que le jubé principal de l'orgue surmontant le petit « Jubé des Sœurs de Sainte-Marthe ».



Chaire et ange à la trompette

La chaire est surmontée d'un abat-voix en bois sculpté.

L'ange à la trompette ornant l'abat-voix du sculpteur Pierre Valentin. Il s'agit de l'ange annonciateur de la bonne nouvelle.



Chapelles rayonnantes

Vue sur l'une des chapelles rayonnantes des bas-côtés et l'une des quatorze scènes de la passion du christ depuis la condamnation par Pilate jusqu'à la mise au tombeau. Les cadres en bois de chêne, du chemin de croix, ont été sculptés par l'abbé Raoul Martin.



Colonnes

Les colonnes de la nef et du chœur sont caractérisées par des piliers cantonnés de colonnettes, tandis que les colonnes des bas-côtés sont simples. Le chapiteau, caractéristique de l'époque gothique, est recouvert de feuilles rappelant les chapiteaux de l'ordre corinthien (orné de feuilles d'acanthé). Le fut de la colonne est lisse. Le pied de la colonne est composé d'une assise non moulurée surmontée d'un seul tore et d'un réglot.



Confessionnal en bois

Confessionnal de style néoclassique récupéré de l'ancienne chapelle.



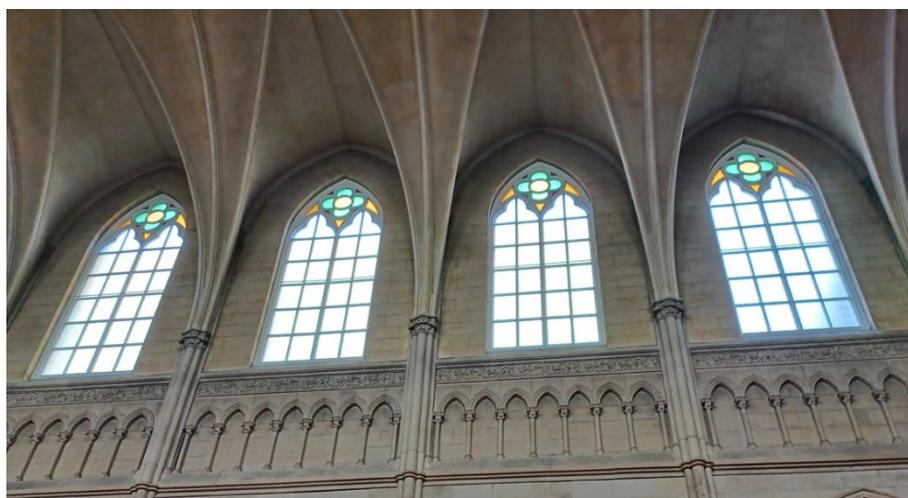
Crucifix reliquaire

Crucifix contenant une relique de la Terre Sainte. Le corpus est sculpté dans du bois.



Fenêtres hautes

Les fenêtres hautes se situent de chaque côté de la nef. Les fenêtres à carreaux de bois blanc sont composées de trois meneaux et se terminent par un arc trilobé (ou triflé). Le remplage est agrémenté d'un motif géométrique quadrilobé, de couleur jaune et verte.



Maître-autel

Le maître-autel de bois exécuté par la Maison Casavant & Frères, conformément aux plans de l'architecte René Richer et orné d'un haut relief du sculpteur Olindo Gratton représentant la Dernière Cène et des statues du sculpteur Elzéar Soucy.



Nef

La nef est caractérisée par une voûte en ogive. Les travées sont constituées d'une arcade en arc brisé, surmontées d'un triforium aveugle, lequel est couronné d'une frise à motif végétal. Les fenêtres hautes éclairent la nef.

L'image offre également une perspective sur les chapelles rayonnantes des bas-côtés.

Voûte en ogive

Fenêtre haute

Frise

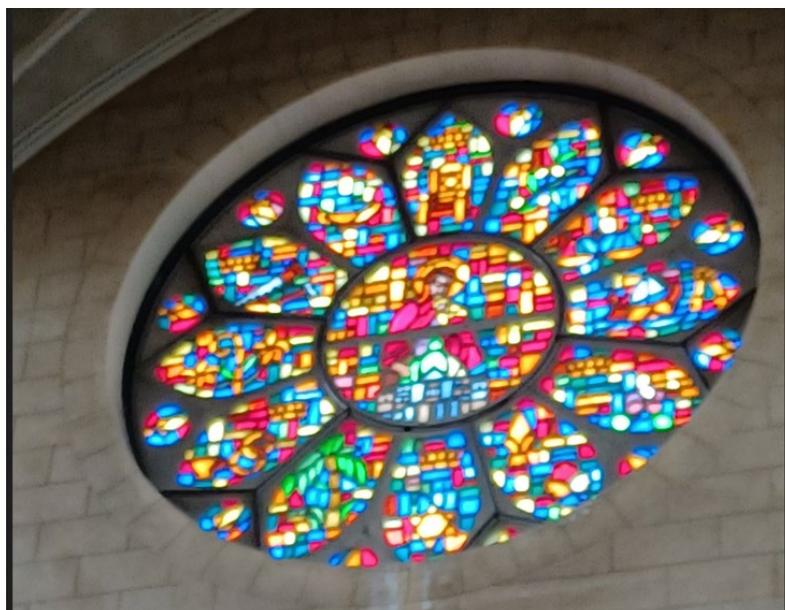
Triforium aveugle

Arcade en arc brisé



Roses

La chapelle possède trois grandes roses vitrées. Deux d'entre elles sont situées aux extrémités du transept, dont l'une est dédiée à la Vierge et l'autre, à Saint-Joseph. Ils sont l'œuvre de la maison José Osterrath de Cowansville et ont été installés en 1959. La troisième rose se trouve au-dessus du portail.



Vitraux du chœur

Le chœur avec ses sept grandes verrières représentant la vie de saint Antoine-de-Padoue créées par le maître verrier Guido Nincheri.

